

## Le lobbying de l'UNIOPSS et ses alliés (1954)

- Demandes d'audience de Jean Renaudin, directeur général de l'UNIOPSS, à Paul Ribeyre, Garde des Sceaux, et à Jean Cayeux, président de la Commission de la Famille à l'Assemblée nationale, le 15 février 1954.
- Compte rendu de réunion de la Commission Enfance de l'UNIOPSS, 11 mars 1954.
- Lettre de Jean Renaudin, directeur général de l'UNIOPSS, à Henri Joubrel, 8 juillet 1954.

**cnahes**

---

conservatoire national  
des archives et de l'histoire  
de l'éducation spécialisée  
et de l'action sociale

---



Paris, le 15 Février 1954.

Monsieur Paul RIBEYRE  
Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
13, Place Vendôme

P A R I S (1er)

JR/MF

Monsieur le Garde des Sceaux,

J'ai l'honneur de solliciter de vous une audience  
pour vous parler de la question suivante :

Enfance inadaptée

J'ai été chargé par les organismes se préoccupant  
des problèmes d'enfance inadaptée, notamment :

- Groupe des Ecoles d'Educatrices de l'Enfance et  
d'éducatrices spécialisées,
- Secrétariats sociaux,
- Fédération des Institutions Chrétiennes,
- Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre,
- Association de la Providence du Prado,
- Union des Oeuvres Catholiques de France,
- Union Nationale des Associations Régionales pour la  
Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence,
- Union Française des Colonies de Vacances,
- Secrétariat National des Oeuvres Catholiques Sanitaires  
et Sociales,

de vous remettre une note qu'ils ont préparée sur les pro-  
blèmes qui se posent en cette matière, notamment : statut  
des éducateurs et distinction entre l'instituteur ensei-  
gnant et l'éducateur dont le rôle est complémentaire à  
l'action familiale.

J'attacherais beaucoup de prix, Monsieur le Garde  
des Sceaux, à être reçu par vous dans les plus brefs

.../...

.../...

délais possibles.

Je dois vous signaler cependant que je serai absent de Paris le Samedi 20, et les 25, 26 et 27 Février.

Veillez agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de ma Haute Considération.

Le Directeur Général,

Jean RENAUDIN.

*enfance inadaptée*

Paris, le 15 Février 1954.

JR/MF

Monsieur Jean CAYEUX  
Président de la Commission  
de la Famille à  
l'Assemblée Nationale  
3, Rue de Logelbach

P A R I S (17ème)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter de vous un rendez-vous pour vous parler plus particulièrement de l'enfance inadaptée.

J'ai en effet été chargé par les organismes se préoccupant des problèmes de l'enfance inadaptée, notamment :

- Groupe des Ecoles d'Éducatrices de l'Enfance et d'Éducatrices spécialisées,
- Secrétariats sociaux,
- Fédération des Institutions Chrétiennes,
- Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre,
- Association de la Providence du Prado,
- Union des Oeuvres Catholiques de France,
- Union Nationale des Associations Régionales pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence,
- Union Française des Colonies de Vacances,
- Secrétariat National des Oeuvres Catholiques Sanitaires et sociales,

de vous remettre une note qu'ils ont préparée sur les problèmes qui se posent en cette matière, notamment : statut des éducateurs et distinction entre l'instituteur

.../...

.../...

enseignant et l'éducateur dont le rôle est complémentaire à l'action familiale.

J'aimerais aussi vous entretenir de diverses questions d'actualité, notamment les problèmes de l'accueil et de l'hébergement.

J'attacherais beaucoup de prix, Monsieur le Président, à être reçu par vous dans les plus brefs délais possibles. Je dois vous signaler cependant que je serai absent de Paris le Samedi 20, et les 25, 26 et 27 Février.

Paris (17ème) Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,

Jean RENAUDIN.

- Groupe des Ecoles d'Enfants de l'Enfance et d'Enfances spécialisées,
- Secrétariat sociaux,
- Fédération des Institutions Chrétiennes,
- Association des Parents d'élèves de l'Enseignement libre,
- Association de la Providence de France,
- Union des Œuvres Catholiques de France,
- Union Nationale des Associations Régionales pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence,
- Union Française des Colonies de Vacances,
- Secrétariat National des Œuvres Catholiques Familiales et sociales,

de vous remettre une note qu'ils ont préparée sur les problèmes qui se posent en cette matière, notamment : statut des éducateurs et distinction entre l'Institut

REUNION DE LA COMMISSION ENFANCE DU 11 MARS 1954 à 14 heures 30

Monsieur RENAUDIN fait connaître aux personnes présentes les démarches qu'il a faites auprès des Ministres de la Justice et de la Santé publique et de la Population ainsi qu'auprès de Monsieur CAYEUX, Président de la Commission de la Famille à l'Assemblée Nationale.

Il indique ensuite que l'objet de la réunion est de discuter sur les deux projets de loi 12.605 et 3.648.

PROJET N° 12.605 :

Monsieur COSTE-FLORET a déclaré à Monsieur RENAUDIN qu'il n'était pas très partisan de provoquer une discussion du projet en question devant le Parlement.

Il faut d'ailleurs remarquer que ce projet ayant été approuvé tel quel par la Commission interministérielle des Ministres qui l'ont déposé et par le Conseil supérieur d'Entraide sociale, le Ministre n'accepterait de le déposer que tel quel.

Il n'y aurait donc plus que la possibilité d'y apporter des modifications sur le plan parlementaire après son dépôt au bureau de l'Assemblée nationale.

Une longue discussion s'instaure sur la teneur du projet et en particulier sur les deux articles les plus dangereux : article 2 et article 6 qui consacrent l'emprise de l'Education nationale sur la délivrance du diplôme d'éducateur, l'organisation de l'examen pour l'obtenir et la composition du Jury.

Finalement, les participants à la réunion se référant à la décision prise il y a un mois et estimant que l'Education nationale n'est pas compétente pour délivrer le diplôme d'éducateur spécialisé trouve<sup>préférable</sup> de proposer au Ministre de la Santé publique et de la Population de créer ces diplômes par voie de décret, le diplôme étant nécessaire aux Etablissements privés qui désirent recevoir des avantages venant de l'Etat.

Un tel décret devrait faire intervenir le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Ce serait en somme l'homologation de l'état de fait puisque des Ecoles existent déjà avec référence au précédent du diplôme d'Assistante sociale et de celui d'Infirmière.

Les personnes présentes décident en <sup>conséquence</sup> ~~conséquence~~ de modifier le projet de loi de façon qu'il puisse <sup>devenir</sup> ~~devenir~~ le décret à proposer à la signature du Ministre de la Santé publique et de la Population.

...

PROJET N° 3.648 :

Ce projet ne reçoit pas l'accord des personnes présentes puisque son texte est trop général et que son article 2 est trop dangereux.

Il semble que dans l'examen des cas d'enfants en danger, il devrait y avoir deux phases : la première au cours de laquelle le cas serait soumis à des Organismes familiaux et médico-sociaux à un échelon très proche du sujet examiné ( arrondissement ou mieux canton ) sous la présidence du Directeur de la Population.

La procédure prévue par le décret serait ensuite déclenchée sous la présidence du Juge des enfants.

Les personnes présentes sont invitées à envoyer leurs observations sur le projet actuel, observations qui seraient soumises ensuite au Rapporteur : Monsieur LACAZE et qui pourraient comprendre des adjonctions relatives à la tutelle aux Allocations familiales et au financement des Orphelinats.

En attendant qu'un tel projet voie le jour, il semble qu'une bonne formule serait de faire sortir par le Ministère de la Santé publique et de la Population, un arrêté découlant du décret 1938.

Enfin, les personnes présentes ont été invitées à étudier également le projet de loi relatif aux Etablissements privés recevant de mineurs déficients, délinquants ou en danger moral.

Paris, le 8 Juillet 1954

JR/MS

Monsieur JOUBREL,  
ECLAIRÉURS DE FRANCE  
Service de Sauvegarde de l'Enfance  
et de l'Adolescence  
66, rue de la Chaussée d'Antin  
PARIS (9°)

Cher Monsieur,

J'ai lu avec attention la note que vous m'avez adressée à propos du diplôme d'éducateurs de jeunes inadaptés.

Je suis pour ma part pleinement d'accord sur les termes de cette note ; et je vous envoie la note que nous avons étudiée ici avec de nombreuses oeuvres, et dont nous avons donné un exemplaire dès le mois de Février dernier au Ministre de la Santé Publique et de la Population.

Je vois le nouveau Ministre de la Santé Publique et de la Population incessamment, et serais heureux de savoir de vous, avant le début de la semaine prochaine, si vous avez des observations à formuler sur notre propre note que je lui mettrai sous les yeux.

Je pense que votre texte et le nôtre, tout en étant différents, sont en parfaite harmonie de conception.

Je suis, bien entendu, tout prêt à discuter de la question avec vous, et serais heureux de vous rencontrer si toutefois vous avez quelques instants. Je suis à Paris, en principe, jusqu'à la fin de Juillet.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués,

Le Directeur Général,

Jean RENAUDIN.